

**Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement**

Réf. dossier : DEM/2018/020/PE

Concerne la demande de la SPRL Garage et Carrosserie Martin (siège social : Boulevard Zénobe Gramme, 35 à 4040 Herstal), en vue d'obtenir le permis d'environnement pour l'exploitation d'un atelier de mécanique automobile et d'une carrosserie avec prise d'eau souterraine, sis à la même adresse, sur la parcelle cadastrée Division 1, section D, n° 13/2F.

**Etude d'incidences sur l'environnement : non**

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 8 avril 2019

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture d'enquête	Lieu, date et heure de Clôture de l'enquête	
2/04/2019	8/04/2019	Ville de Herstal Service de l'Environnement Place Jean Jaurès 45 le 23 avril 2019 à 12h	Les observations écrites peuvent être adressées au Collège communal de la Ville de Herstal

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le lundi jusqu'à 20h.

Lorsque la consultation a lieu le lundi après 16h, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard le vendredi matin précédent auprès du Conseiller en environnement.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en environnement ou, à défaut, par l'Agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Conseiller en environnement ou, à défaut, du Collège communal ou de l'Agent communal délégué à cet effet, et du Fonctionnaire technique (Département des permis et des autorisations, Monsieur le Directeur du Centre de Liège, Montagne Sainte Walburge 2 • 4000 Liège – tél : 04 224 54 11).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège Communal de la Ville de Herstal.

Le Conseiller en environnement est Monsieur Philippe Dosogne • tél : 04 256 83 23

A Herstal, le 2 avril 2019

Le Bourgmestre